

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'HABITAT ET,
DE L'URBANISME ET LA VILLE ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME DE
L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA D'ADRAR**

Adresse : En face de l'ex-siège du "DNC" Adrar

**A MONSIEUR:
HAMIDOUCHI MOHAMED
« EURL CSTB»**

120-200 LOGTS LSP BTA 20 N°01 DOUIRA- ALGER

OBJET : MISE EN DEMEURE N°01

REF : Marché visé N° 584 du 28/10/2025.

Je regret de vous informer que votre entreprise dénommée : « EURL CSTB», dont le siège est à : 120-200 LOGTS LSP BTA 20 N°01 DOUIRA- ALGER, Titulaire du Marché visé par le contrôleur budgétaire en date du : 28/10/2025 sous le n° : 584, relatif Réalisation de Réseau d'Assainissement + AEP **SITE:** Lotissement 340/684 lots (AUCT03) partie 01 Commune d'Adrar, Dans le cadre de l'opération Etude suivi et réalisation des travaux de viabilisation des lotissements sociaux., Est mise en demeure N°01 pour mettre en place les moyens humains et matériels et rattraper les retards enregistrés par rapport au planning de réalisation et cela dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, Faute de quoi des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

**LE DIRECTREUR DE L'URBANISME
DE L'ARCHITECTURE ET DE LA
CONSTRUCTION**